



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 DECEMBRE 2023

—◆—

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL01_2023_0128

Rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement assuré par l'établissement public territorial « Grand Paris Seine Ouest »

L'an deux mille vingt-trois, le douze décembre à dix-huit heures et six minutes, le Conseil municipal de Chaville, légalement convoqué le six décembre deux mille vingt-trois à se réunir, s'est assemblé dans la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques GUILLET, Maire.

Présents au début de la séance :

M. GUILLET, M. LIEVRE, Mme TILLY, M. ERNEST, Mme CHEVRIER, M. BES, Mme MESADIEU, Mme CHAYÉ-MAUVARIN, M. PANISSAL, Mme LE VAVASSEUR, M. TARDIEU, Mme FOURNIER, M. TRUELLE, Mme RE, Mme SAVARY, M. CHENU, M. MAUVARIN, Mme DORISON, M. FEGHALI, M. GIRONDOT, Mme PRADET, M. ANTONIO, Mme NICODEME-SARADJIAN, Mme SCHWEITZER, Mme COUTEAUX, Mme FRESCO, M. BARBIER, M. TURINI, M. DENUIT

Absents ayant donné procuration :

M. BISSON, a donné procuration à M. LIEVRE
M. DUBARRY DE LA SALLE, a donné procuration à M. MAUVARIN
Mme LALLEMENT, a donné procuration à M. TARDIEU
M. BESANCON, a donné procuration à M. TURINI

Arrivés en cours de séance :

M. DUBARRY DE LA SALLE, 18h12, après l'approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 28 septembre 2023
Mme COSTE, 19h04, avant le vote du projet de délibération n°DEL01_2023_0090
M. BESANCON, 19h21, avant le vote du projet de délibération n°DEL01_2023_0098

Excusée :

Mme ACKERMANN

Désignation du secrétaire de séance :

Mme FOURNIER, désignée à l'unanimité par l'assemblée communale, a procédé à l'appel nominal

Publication le : 21 décembre 2023

Objet : Rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement assuré par l'établissement public territorial « Grand Paris Seine Ouest »

Le rapport annuel ci-annexé a pour objet de présenter la qualité et le coût du service public de l'assainissement sur le territoire communautaire pour l'exercice 2022.

Ce document est établi conformément à la loi n°95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement, dite loi Barnier, et au décret n°95-635 du 6 mai 1995 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement.

Ce rapport annuel 2022 a fait l'objet d'une présentation en Conseil de territoire en séance du 28 juin 2023.

Il a été examiné en vertu de l'article L.1413-1 du Code général des collectivités territoriales en commission consultative des services publics locaux réunie le 23 novembre 2023.

Une synthèse de ce rapport est présentée également en annexe.

Les membres de la commission municipale « Cadre de vie » ont examiné l'objet de la présente délibération le 30 novembre 2023.

***Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré,
au scrutin public et à l'unanimité,***

CONSTATE que le rapport annuel 2022, annexé à la présente délibération, sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement assuré par l'établissement public territorial « Grand Paris Seine Ouest », a été présenté au cours de la présente séance



Signé électroniquement par : Jean-Jacques GUILLET
Date de signature : 19/12/2023
Qualité : Mr LE MAIRE (Jean-Jacques GUILLET)

Jean-Jacques GUILLET
Maire de Chaville



Signé électroniquement par : Julie FOURNIER
Date de signature : 19/12/2023
Qualité : (L) 12ème Maire Adjoint (Mme Julie FOURNIER)

Julie FOURNIER
12^{ème} maire adjointe
Secrétaire de séance

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publicité et sa transmission aux services de l'Etat.

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2023



Rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement assuré par l'établissement public territorial « Grand Paris Seine Ouest »

Annexe

A la suite de la fusion des communautés d'agglomération « Arc de Seine » et « Val de Seine », la compétence portant sur l'assainissement a été transférée à la communauté d'agglomération « Grand Paris Seine Ouest » à laquelle a succédé l'établissement public territorial « Grand Paris Seine Ouest » le 1^{er} janvier 2016.

Le réseau d'assainissement territorial représentait en 2022 un linéaire de 245 kilomètres de canalisations, visitables et non-visitables, d'eaux usées ou unitaires ainsi qu'un linéaire de 50 kilomètres de canalisations d'eaux pluviales pour plus de 322 764 habitants correspondant à 22 536 abonnés.

En 2022, la gestion quotidienne du réseau territorial a été assurée par l'intermédiaire d'un contrat de délégation de service public sous forme de concession pour l'ensemble des communes de GPSO.

Le délégataire, la société « Seine Ouest Assainissement », a assuré le curage des installations, l'inspection du réseau, diverses réparations et, dans le cadre de la part concessive annuelle de 2,4 millions d'euros HT prévue au contrat, les travaux de renouvellement de la rue de l'Abreuvoir (entre rue des Victoires et quai du 4 septembre) et de la rue Gambetta (entre rue Vauthier et rue Escudier) à Boulogne-Billancourt, de la rue Joseph Renucci et de la rue de Viroflay à Chaville et de la rue des Soupirais à Sèvres.

Les services territoriaux de l'assainissement ont contrôlé ces activités, suivi les permis de construire, instruit les demandes de raccordement au réseau et procédé aux travaux d'investissement nécessaires.

L'année 2022 s'est articulée principalement autour de deux axes d'investissement : la réhabilitation et le maintien de l'intégrité physique des réseaux territoriaux, et l'étude du Schéma Directeur d'Assainissement territorial (SDA) et du Zonage Pluvial. Cette étude notifiée le 22 juillet 2021 est estimée à 1 185 660 € TTC sur deux ans (échéance 2023) et subventionnable par l'Agence de l'Eau Seine Normandie (Agence de l'Eau Seine Normandie) à hauteur de 80%.

Le service de l'assainissement a mis en œuvre un programme de travaux d'investissement d'un montant de 4,1 millions d'euros TTC. Ces travaux sont subventionnés en partie par l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Le programme de travaux est issu des Schémas Directeurs d'Assainissement existants établis sur les 8 communes de GPSO, des diagnostics des réseaux d'assainissement et des programmes de coordination avec les travaux de voirie.

Le tableau ci-après récapitule les travaux d'investissement réalisés en

Commune	Opération	Nature	Réalisé 2022	Observations
Boulogne-Billancourt	Rue de L'Est (entre Route de la Reine et Galliéni)	Réhabilitation complète	MOE	Etudes
Boulogne-Billancourt	Rue Anna Jacquin	Réhabilitation complète	MOE	Etudes
Chaville	Route Sablée	Réhabilitation complète	MOE Travaux	<ul style="list-style-type: none"> Remplacement de 120 ml de canalisation unitaire en diamètre 300 avec inversion de pente du collecteur et raccordement rue d'Ursine Remplacement de 6 branchements (y compris création de 6 boîtes de branchement)
Chaville	Rue Paul Bert	Réhabilitation complète	MOE	Etudes
Issy-les-Moulineaux	Allées de l'Université et Jean Nicot	Réhabilitation complète	MOE	Etudes
Issy-les-Moulineaux	Rue Ferdinand Buisson	Réhabilitation complète	MOE Travaux	Maitrise d'ouvrage déléguée à l'EPT VSGP <ul style="list-style-type: none"> Remplacement de 122 ml de canalisation unitaire en diamètre 400 Remplacement de 20 branchements (y compris création de 20 boîtes de branchement) Remplacement de 5 avaloirs
Meudon	Rue Descartes	Réhabilitation complète	MOE	Etudes
Meudon	Rue Pasteur	Réhabilitation complète	MOE	Etudes
Meudon	Ruelle des Ménagères	Réhabilitation complète	MOE	Etudes
Vanves	Rue Eugène Baudoin	Réhabilitation complète	MOE	Etudes

Sur le plan financier, la réalisation de l'exercice 2022 est résumée comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		CUMUL	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté 2021	0,00	393 098,40	0,00	1 677 536,14	0,00	2 070 634,54
Opérations de l'exercice	3 073 412,29	4 315 399,41	3 428 992,22	3 100 613,20	6 502 404,51	7 416 012,61
TOTAUX	3 073 412,29	4 708 497,81	3 428 992,22	4 778 149,34	6 502 404,51	9 486 647,15
Résultat de clôture 2022	1 635 085,52		1 349 157,12		2 984 242,64	
Restes à réaliser (RAR)			4 677 073,22	2 403 965,00	4 677 073,22	2 403 965,00
TOTAUX avec RAR	3 073 412,29	4 708 497,81	8 106 065,44	7 182 114,34	11 179 477,73	11 890 612,15
Résultat définitif 2022	1 635 085,52		-923 951,10		711 134,42	



RAPPORT ANNUEL

sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement

Année 2022

Grand Paris Seine Ouest
9 route de Vaugirard 92196 MEUDON CEDEX
01.46.29.55.00

SOMMAIRE

1 – PREAMBULE.....	3
2 – DESCRIPTION GENERALE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT.....	3
3 – CONSTITUTION DU SERVICE.....	3
4 – BILAN TECHNIQUE.....	4
5 – INDICATEURS FINANCIERS.....	26
6 – BILAN FINANCIER 2022.....	26
7 – NOTE AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE 2022.....	30
FACTURE TYPE DE 120 M³ PAR COMMUNE.....	31
ANNEXE 1 : INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX	42
ANNEXE 2 : NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE.....	43

1 – PREAMBULE

Ce rapport, établi en fonction de la loi 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement, et conformément aux directives du décret n°95-635 du 6 mai 1995, a pour objet de présenter la qualité et le coût du service de l'assainissement assuré par Grand Paris Seine Ouest.

2 – DESCRIPTION GENERALE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

Issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération Arc de Seine et de la Communauté d'Agglomération Val de Seine, la Communauté d'Agglomération Grand Paris Seine Ouest (GPSO) a été créée par arrêté préfectoral DAJAL 1 N°2009-195 du 22 décembre 2009. La commune de Marnes-la-Coquette a été intégrée à la Communauté d'Agglomération par arrêté préfectoral DAJAL 1 n°2013-002 du 27 mars 2013.

L'Etablissement Public Territorial GPSO a succédé à la Communauté d'Agglomération au 1^{er} janvier 2016.

GPSO regroupe les communes de Boulogne-Billancourt, Chaville, Issy-les-Moulineaux, Marnes-la-Coquette, Meudon, Sèvres, Vanves et Ville-d'Avray.

GPSO assure la compétence assainissement au titre des compétences exercées de plein droit.

Les 8 communes de GPSO font l'objet d'un contrat de délégation de service public dont SOA (Seine Ouest Assainissement) est le titulaire depuis le 01 janvier 2016.

3 – CONSTITUTION DU SERVICE

Le service de l'assainissement de Grand Paris Seine Ouest prend en compte la collecte des effluents, le transport et l'épuration étant assurés par d'autres collectivités. Le territoire est divisé en plusieurs bassins versants qui possèdent des spécificités propres à chacun d'eux.

Les bassins versants sont les suivants :

- *Boulogne-Billancourt* : une grande partie des effluents est collectée directement par le réseau départemental (Conseil Départemental des Hauts-de-Seine). Il y a une forte imbrication entre les réseaux GPSO et départementaux.
- *Vanves et Issy-les-Moulineaux* : une partie des effluents est collectée directement par le réseau départemental (Conseil Départemental des Hauts-de-Seine). Il y a une forte imbrication entre les réseaux GPSO et les réseaux départementaux.
- *Meudon* : une partie mineure des effluents est collectée par le réseau départemental (Conseil Départemental des Hauts-de-Seine), l'autre partie des effluents est collectée par les réseaux GPSO, et les exutoires peuvent être communaux (Vélizy, Clamart) ou départementaux (Conseil Départemental des Hauts-de-Seine),
- *Chaville et Ville-d'Avray* : les réseaux GPSO ont pour exutoire le réseau syndical d'Hydréaulys (Hydréaulys anciennement dénommé Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée du Ru de Marivel), qui rejoint lui-même l'émissaire du SIAAP.

- *Sèvres et Marnes-la-Coquette* : les réseaux GPSO ont pour exutoire majoritaire le réseau d'Hydréaulys, qui rejoint lui-même l'émissaire du SIAAP et pour exutoire mineur le réseau départemental (Conseil Départemental des Hauts-de-Seine).

Les huit communes de Grand Paris Seine Ouest bénéficient d'un assainissement collectif raccordé sur le site épuratoire du SIAAP (Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne) situé à Achères (78).

4 – BILAN TECHNIQUE

Le service de l'assainissement pour l'année 2022 est caractérisé par les éléments suivants :

- 22 536 clients
- 322 764 habitants
- 245 km de réseau d'eaux usées ou unitaire
- 50 km de réseau d'eaux pluviales
- 4,7 km d'accodraîns
- 9 660 regards
- 5 810 bouches d'égout et grilles avaloirs
- 19 postes de refoulement ou de relèvement
- 33 bassins de rétention
- 9 chambres à sable (Boulogne-Billancourt, Meudon, Chaville, Ville-d'Avray)
- 16 séparateurs à hydrocarbures
- 9 puits d'infiltration
- 1 double siphon (Issy-les-Moulineaux)
- 3 équipements de métrologie

Assiette du service

Habitants	322 764
Nombre total d'abonnés	22 536
Assiette (m ³ eau potable consommée)	16 089 544

Sur le territoire en 2022, le volume total d'eau potable consommée a diminué de 0,47%.

Répartition des clients

Boulogne-Billancourt	5 810
Chaville	2 757
Issy-les-Moulineaux	4 506
Marnes-la-Coquette	453
Meudon	3 757
Sèvres	2 507
Vanves	1 728
Ville-d'Avray	1 018
TOTAL	22 536

Augmentation de la clientèle de 0,19% entre 2021 et 2022.



Répartition des habitants (au 1^{er} janvier 2022)

Boulogne-Billancourt	122 162
Chaville	20 830
Issy-les-Moulineaux	68 641
Marnes-la-Coquette	1 815
Meudon	46 517
Sèvres	23 472
Vanves	28 157
Ville-d'Avray	11 170
TOTAL	322 764

Répartition des volumes facturés (m³)

	Année 2022	Année 2021	Commentaires		
Boulogne-Billancourt	6 360 529	6 340 078	augmentation de	0,32	%
Chaville	912 726	923 861	diminution de	1,21	%
Issy-les-Moulineaux	3 564 353	3 533 586	augmentation de	0,87	%
Marnes-la-Coquette	139 747	131 506	augmentation de	6,27	%
Meudon	2 214 233	2 282 243	diminution de	2,98	%
Sèvres	1 085 796	1 176 627	diminution de	7,72	%
Vanves	1 307 093	1 274 638	augmentation de	2,55	%
Ville-d'Avray	505 067	502 577	augmentation de	0,50	%
TOTAL	16 089 544	16 165 116	diminution de	0,47	%

Linéaire des réseaux d'assainissement

	Eaux usées/ unitaires en ml	Eaux Pluviales en ml	Total en ml
Boulogne-Billancourt	54 962	9 329	64 291
Chaville	25 934	2 438	28 372
Issy-les-Moulineaux	34 872	15 741	50 613
Marnes-la-Coquette	6 847	746	7 593
Meudon	61 589	15 221	76 810
Sèvres	36 006	1 117	37 123
Vanves	12 344	2 926	15 270
Ville-d'Avray	12 231	2 213	14 444
TOTAL	244 785	49 731	294 516

soit une augmentation du linéaire de réseau de 0,1%.

L'année 2022 a donné lieu à une légère variation du patrimoine exploité, expliquée en partie par les campagnes de mise à jour du réseau d'assainissement et en partie par l'intégration de réseaux.

L'année 2022 s'est ponctuée des faits marquants suivants :

- Septième année de la délégation de service public à Seine Ouest Assainissement portant sur le service assainissement de l'ensemble du territoire GPSO. La durée du contrat prévue est de 12 ans ferme à compter du 1^{er} janvier 2016. Les prestations concernent l'exploitation et l'entretien des ouvrages, le renouvellement des matériels électromécaniques, la gestion de la clientèle, la perception des redevances auprès des usagers et des travaux d'investissement. Le volume de travaux à réaliser sur la durée du contrat s'établira au maximum à 26 400 000 euros H.T.
- GPSO a confié au groupement Safège/Artélia la réalisation du Schéma Directeur d'Assainissement territorial (SDA) et du Zonage Pluvial. Cette étude notifiée le 22 juillet 2021 est estimée à 1 185 660 € TTC sur deux ans (échéance 2023), subventionnable par l'Agence de l'Eau Seine Normandie (Agence de l'Eau Seine Normandie) à hauteur de 80 % environ. L'année 2022 a porté essentiellement sur les phases du schéma directeur d'assainissement relatives à l'état des lieux, à la campagne de mesures et aux investigations complémentaires (inspections télévisées, inspections pédestres, contrôles d'établissements industriels, contrôles d'usagers domestiques). Les études relatives au diagnostic permanent, au diagnostic amont des rejets de substances dangereuses dans l'eau et à l'analyse des risques de défaillances ont été initiées en 2022 et se poursuivront en 2023.

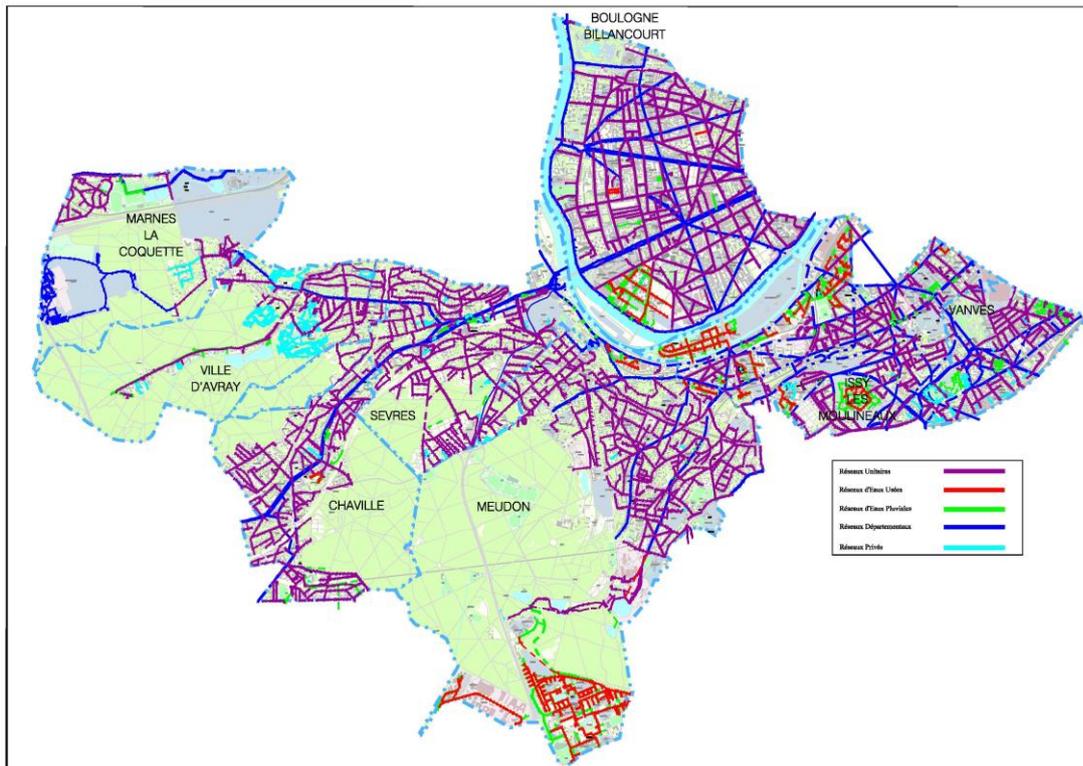
Le schéma directeur d'assainissement territorial vise à :

- Élaborer un programme pluriannuel et hiérarchisé d'investissements et d'actions propres à réduire les rejets de pollution et leur impact sur le milieu naturel en conformité avec la réglementation ainsi qu'à sécuriser le fonctionnement du système d'assainissement,
- Mettre en œuvre ou finaliser l'auto surveillance du réseau et mettre en place les bases du diagnostic permanent et d'une véritable gestion patrimoniale du système d'assainissement tout en tenant compte des évolutions prévisibles de l'urbanisation et du bassin d'activité (en lien avec le délégataire SOA).

GPSO s'engage également à l'élaboration de nouveaux documents structurants de l'assainissement sur son territoire :

- **Le zonage assainissement « collectif/non collectif »** ou zonage « eaux usées » : il définit les zones à maintenir en assainissement non collectif et celles à assainir en collectif. Les prescriptions résultant du zonage doivent être intégrées dans les plans locaux d'urbanisme (PLU), afin de les rendre opposables. Le zonage d'assainissement collectif/non collectif est régi par l'article L.2224-10 du code général des collectivités territoriales.
- **Le zonage « eaux pluviales »** : il fixe des prescriptions en matière de limitation ou de réduction de l'imperméabilisation des sols. En effet, lors des dernières décennies, l'urbanisation a souvent été accompagnée d'une imperméabilisation généralisée des sols. Cela a eu pour conséquence une augmentation du risque inondation et une dégradation de la qualité des milieux récepteurs par érosion et entraînement des pollutions présentes sur les surfaces imperméabilisées, comme les voiries par exemple. Aujourd'hui, il est devenu évident **qu'il faut retenir les eaux pluviales à la source, notamment par infiltration**. On parle alors de gestion intégrée des eaux pluviales. Le zonage pluvial a précisément pour objectif la prise en compte de la problématique du ruissellement dans les projets d'urbanisation ou de renouvellement urbain. Il vise aussi à prémunir le réseau unitaire contre tout apport supplémentaire d'eaux pluviales, qui aurait pour conséquence une aggravation des rejets d'eaux usées au milieu. Il peut même conduire à réduire ces apports. Comme le zonage d'assainissement collectif/non collectif, il est régi par l'article L. 2224-10 du code général des collectivités territoriales et ses prescriptions doivent être intégrées dans le PLU Intercommunal à l'adoption de celui-ci.

Carte des réseaux d'assainissement présents sur le territoire de Grand Paris Seine Ouest



Données fournies par le délégataire SOA

Etudes et travaux d'investissement réalisés par Grand Paris Seine Ouest

En 2022, le service de l'assainissement a mis en œuvre un programme de travaux issus à la fois des Schémas Directeurs d'Assainissement existants élaborés sur les 8 communes de Grand Paris Seine Ouest, des diagnostics des réseaux d'assainissement et des programmes de coordination avec les travaux de voirie.

Le montant annuel des investissements pour la période 2012-2022 est de 6,5 millions d'euros T.T.C. dont 2,4 millions d'euros sont concédés au délégataire.

Ces opérations sont subventionnées en partie par l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Le tableau ci-après récapitule les études et travaux d'investissement sous-maitrise d'ouvrage GPSO réalisés en 2022.

Commune	Opération	Nature	Réalisé 2022	Observations
Boulogne-Billancourt	Rue de L'Est (entre Route de la Reine et Gallieni)	Réhabilitation complète	MOE	Etudes
Boulogne-Billancourt	Rue Anna Jacquin	Réhabilitation complète	MOE	Etudes
Chaville	Route Sablée	Réhabilitation complète	MOE Travaux	<ul style="list-style-type: none"> Remplacement de 120 ml de canalisation unitaire en diamètre 300 avec inversion de pente du collecteur et raccordement rue d'Ursine Remplacement de 6 branchements (y compris création de 6 boîtes de branchement)
Chaville	Rue Paul Bert	Réhabilitation complète	MOE	Etudes
Issy-les-Moulineaux	Allées de l'Université et Jean Nicot	Réhabilitation complète	MOE	Etudes
Issy-les-Moulineaux	Rue Ferdinand Buisson	Réhabilitation complète	MOE Travaux	Maitrise d'ouvrage déléguée à l'EPT VSGP <ul style="list-style-type: none"> Remplacement de 122 ml de canalisation unitaire en diamètre 400 Remplacement de 20 branchements (y compris création de 20 boîtes de branchement) Remplacement de 5 avaloirs
Meudon	Rue Descartes	Réhabilitation complète	MOE	Etudes
Meudon	Rue Pasteur	Réhabilitation complète	MOE	Etudes
Meudon	Ruelle des Ménagères	Réhabilitation complète	MOE	Etudes
Vanves	Rue Eugène Baudoin	Réhabilitation complète	MOE	Etudes

Travaux et interventions d'exploitation réalisés

L'entretien préventif des installations se répartit en plusieurs catégories :

- le curage préventif des canalisations du réseau d'assainissement,
- le curage des canalisations du réseau d'assainissement avant inspection télévisée,
- la visite périodique des différents postes de relèvement qui comprend en particulier le nettoyage des régulateurs de niveaux et le contrôle des armoires électriques,
- le nettoyage préventif des avaloirs et grilles,
- le contrôle de conformité des branchements et installations non domestiques,
- des programmes d'amélioration de l'exploitation.

Le programme de curage préventif est défini annuellement. Il est établi selon plusieurs critères (date du dernier curage, taux d'encrassement, point noir, spécificité locale).

L'objectif est de prévenir l'obstruction des réseaux et de pérenniser le patrimoine des réseaux. Par opposition au curage préventif, des opérations ponctuelles de curage en urgence sont réalisées dans le courant de l'année lors de dysfonctionnements.

Pour les communes en gestion déléguée, par commune, il est présenté un tableau synthétique des indicateurs de qualité de la délégation, définis comme suit :

- Taux d'obstruction des réseaux unitaires et d'eaux pluviales : pourcentage de linéaire curé et/ou désobstrué par rapport au linéaire total,
- Taux d'obstruction des branchements : pourcentage de désobstruction de branchements par rapport au nombre total de branchements,
- Taux d'obstruction des grilles et avaloirs : pourcentage de désobstruction des ouvrages par rapport au nombre total d'ouvrages,
- Recensement des points noirs : nom des collecteurs ayant fait l'objet d'au moins deux désobstructions ou curage dans l'année,
- Taux de réparation des ouvrages : nombre de reprises des ouvrages par rapport au nombre total des ouvrages, rapporté à mille ouvrages,
- Taux de réparation des collecteurs : nombre de reprises des collecteurs par rapport au linéaire total, rapporté à un linéaire de 1000 km,
- Taux de réparation et de renouvellement des branchements : nombre de reprises des branchements par rapport au nombre total de branchements, rapporté à mille branchements,
- Taux d'inspection télévisée des réseaux : pourcentage de linéaire inspecté par rapport au linéaire total,
- Taux de curage préventif : pourcentage de linéaire curé par rapport au linéaire total,
- Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (u/1000 abonnés),
- Taux de réclamation (u/1000 abonnés),
- Indice de connaissance de gestion patrimoniale des réseaux :

Le mode de calcul de l'indice a été modifié en 2013 pour tenir compte de l'arrêté du 2 décembre 2013 (modifiant l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement).

Il s'agit dorénavant d'un indice, compris entre 0 et 120, attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau de collecte des eaux usées.

Le détail des points est présenté en annexe.

Sur le territoire de Grand Paris Seine Ouest, l'indice de connaissance de gestion patrimoniale des réseaux est de **115 points** pour l'exercice 2022.

Boulogne-Billancourt

Bilan d'activité du délégataire SOA :

Curage préventif (branchement, canalisation, accessoire) en nombre d'interventions	809
Curage préventif en ml	4 327
Inspection pédestre en ml	597
Inspection télévisée branchement en ml / en nombre d'unités sur collecteur visitable	0 / 0
Inspection télévisée collecteur en ml	0
Inspection télévisée branchement en ml / en nombre d'unités sur collecteur non visitable	0 / 0
Contrôles de conformité en nombre d'unités	24
Branchements neufs réalisés en nombre d'unités	7
Travaux sur branchements en nombre d'unités	1
Désobstructions en nombre d'unités	8
Réparations en nombre d'unités	10

Indicateur de performance de la délégation :

Indicateurs	Définition	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Taux d'obstruction réseaux EU/UN	$\frac{\text{Nb désobstruction ou curage EU / UN} * 100}{\text{Linéaire EU / UN (km)}}$	5,53	0,00	0,00	3,67	0,00	0,00	9,10
Taux d'obstruction branchements	$\frac{\text{Nb désobstruction branchements} * 100}{\text{Nb branchements}}$	0,09	0,04	0,08	0,05	0,09	0,07	0,02
Taux d'obstruction grilles et avaloirs	$\frac{\text{Nb désobstruction ouvrages} * 100}{\text{Nb ouvrages}}$	0,75	0,47	0,45	2,13	0,51	0,00	0,21
Recensement des points noirs	Collecteur ayant fait l'objet d'au moins deux désobstructions ou curage dans l'année	0	0	0	0	0	1	1
Taux réparation ouvrages	$\frac{\text{Nb reprises ouvrages} * 1000}{\text{Nb ouvrages (grilles/avaloirs/regards)}}$	2,15	1,69	0,81	0,24	0,27	0,35	0,63
Taux réparation collecteurs	$\frac{\text{Nb reprises ouvrages} * 1000}{\text{Linéaire total (m)}}$	0,00	0,00	0,05	0,00	0,00	1,55	4,67
Taux réparation et renouvellement branchements	$\frac{\text{Nb reprises ouvrages} * 1000}{\text{Nb branchements}}$	0,43	1,63	0,00	0,05	0,04	0,13	0,02
Taux d'inspections télévisées	$\frac{\text{Linéaire inspecté} * 100}{\text{Linéaire total}}$	1,33	24,07	1,46	0,49	0,00	0,29	0,00
Taux de curage préventif	$\frac{\text{Linéaire curé} * 100}{\text{Linéaire total}}$	5,74	6,15	1,19	4,78	4,19	1,33	6,73
Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	Nombre d'unités pour 1000 abonnés	0,00	0,00	0,00	0,01	0,00	0,02	0,00
Taux de réclamation	Nombre d'unités pour 1000 abonnés	0,00	0,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,34
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	Cf. annexe page 42	28	99	111	114	115	115	115

Bilan d'exploitation :

En 2022, aucun dysfonctionnement n'a été observé.

Bilan des travaux concessifs du délégataire :

Le délégataire a réalisé des travaux concessifs au titre du volet 1 en 2022 :

- **Rue de l'Abreuvoir (entre rue des Victoires et quai du 4 septembre) :**
 - Réhabilitation de 447 ml de canalisation unitaire de section ovoïde 185 / 100 (y compris injection de collage),
 - Réhabilitation de 16 branchements (6 branchements laissés en état).
- **Rue Gambetta (entre rue Vauthier et rue Escudier) :**
 - Réhabilitation de 206 ml de canalisation unitaire de section ovoïde 170-180 / 100 (y compris injection de collage),
 - Réhabilitation de 22 branchements (5 branchements laissés en état).

Le délégataire n'a pas réalisé de travaux concessifs au titre du volet 2 en 2022.

Bilan administratif :

Le Service de l'Assainissement de GPSO a instruit 72 Permis de Construire, 44 Demandes Préalables, 1 Permis d'Aménager et 1 Permis de Démolir. Ces procédures réglementaires ont pour rôle de maintenir à niveau la conformité des installations, mais également de calculer la participation financière pour l'utilisation des réseaux du territoire.

Chaville

Bilan d'activité du délégataire :

Curage préventif (branchement, canalisation, accessoire) en nombre d'interventions	544
Curage préventif en ml	1 451
Inspection pédestre en ml	0
Inspection télévisée branchement en ml / en nombre d'unités sur collecteur visitable	0 / 0
Inspection télévisée collecteur en ml	404
Inspection télévisée branchement en ml / en nombre d'unités	145 / 25
Contrôle de conformité en nombre d'unités	34
Branchement neuf réalisé en nombre d'unités	1
Travaux sur branchement en nombre d'unités	5
Désobstruction en nombre d'unités	6
Réparation en nombre d'unités	8

Indicateurs de performance de la délégation :

Indicateurs	Définition	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Taux d'obstruction réseaux EU/UN	$\frac{\text{Nb désobstruction ou curage EU / UN} * 100}{\text{Linéaire EU / UN (km)}}$	19,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taux d'obstruction branchements	$\frac{\text{Nb désobstruction branchements} * 100}{\text{Nb branchements}}$	0,38	0,23	0,11	0,04	0,16	0,16	0,04
Taux d'obstruction grilles et avaloirs	$\frac{\text{Nb désobstruction ouvrages} * 100}{\text{Nb ouvrages}}$	0,51	0,00	0,33	0,00	0,16	0,65	0,81
Recensement des points noirs	Collecteur ayant fait l'objet d'au moins deux désobstructions ou curage dans l'année	0	0	0	0	0	0	0
Taux réparation ouvrages	$\frac{\text{Nb reprises ouvrages} * 1000}{\text{Nb ouvrages (grilles/avaloirs/regards)}}$	6,77	5,37	4,66	0,27	0,20	0,53	0,49
Taux réparation collecteurs	$\frac{\text{Nb reprises ouvrages} * 1000}{\text{Linéaire total (m)}}$	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7,05	0,00
Taux réparation et renouvellement branchements	$\frac{\text{Nb reprises ouvrages} * 1000}{\text{Nb branchements}}$	1,27	0,57	2,26	0,00	0,08	0,00	0,20
Taux d'inspections télévisées	$\frac{\text{Linéaire inspecté} * 100}{\text{Linéaire total}}$	5,91	2,83	7,75	0,43	2,21	0,00	1,42
Taux de curage préventif	$\frac{\text{Linéaire curé} * 100}{\text{Linéaire total}}$	10,46	10,63	10,54	3,94	2,14	3,59	5,11
Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	Nombre d'unités pour 1000 abonnés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,36
Taux de réclamation	Nombre d'unités pour 1000 abonnés	0,36	0,36	0,36	0,00	0,00	0,00	0,05
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	Cf. annexe page 42	28	30	113	114	114	114	114

Bilan d'exploitation :

En 2022, aucun dysfonctionnement n'a été observé.

Bilan des travaux concessifs du délégataire :

Le délégataire a réalisé de travaux concessifs au titre du volet 1 en 2022 :

• Rue Joseph Renucci :

- Réhabilitation de 193 ml de canalisation unitaire de diamètre 200-250 mm,
- Remplacement de 12 ml de canalisation unitaire de diamètre 250 mm,
- Remplacement de 6 branchements (1 branchement laissé en état, 2 branchements comblés),
- Création de 2 boites de branchement (2 boites sont existantes et 2 branchements sont raccordés sur regard de visite sur collecteur).

• Rue de Viroflay :

- Réhabilitation de 117 ml de canalisation unitaire de diamètre 250 mm,
- Remplacement de 23 branchements,
- Création de 16 boites de branchement (1 boite est existante, 4 branchements sont raccordés sur regard de visite sur collecteur, 2 branchements concernent des grilles avaloir),
- Création d'un branchement (y compris la pose d'une boite de branchement).

Le délégataire n'a pas réalisé de travaux concessifs au titre du volet 2 en 2022.

Bilan administratif :

Le Service de l'Assainissement de GPSO a instruit 33 Permis de Construire et 26 Demandes Préalables. Ces procédures réglementaires ont pour rôle de maintenir à niveau la conformité des installations, mais également de calculer la participation financière pour l'utilisation des réseaux du territoire.

Issy-les-Moulineaux

Bilan d'activité du délégataire :

Curage préventif (branchement, canalisation, accessoire) en nombre d'interventions	790
Curage préventif en ml	4 072
Inspection pédestre en ml	0
Inspection télévisée branchement en ml / en nombre d'unités sur collecteur visitable	0 / 0
Inspection télévisée collecteur en ml	421
Inspection télévisée branchement en ml / en nombre d'unités sur collecteur non visitable	99 / 21
Contrôle de conformité en nombre d'unités	43
Branchement neuf réalisé en nombre d'unités	2
Travaux sur branchement en nombre d'unités	2
Désobstruction en nombre d'unités	10
Réparation en nombre d'unités	17

Indicateurs de performance de la délégation :

Indicateurs	Définition	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Taux d'obstruction réseaux EU/UN	$\frac{\text{Nb désobstruction / curage EU/UN} * 100}{\text{Linéaire EU / UN (km)}}$	5,78	5,80	5,79	11,57	0,00	0,00	8,60
Taux d'obstruction branchements	$\frac{\text{Nb désobstruction branchements} * 100}{\text{Nb branchements}}$	0,15	0,14	0,17	0,21	0,00	0,12	0,03
Taux d'obstruction grilles et avaloirs	$\frac{\text{Nb désobstruction ouvrages} * 100}{\text{Nb ouvrages}}$	1,55	1,80	0,45	0,34	0,32	0,21	0,63
Recensement des points noirs	Collecteur ayant fait l'objet d'au moins deux désobstructions ou curage dans l'année	3	2	1	1	1	1	1
Taux réparation ouvrages	$\frac{\text{Nb reprises ouvrages} * 1000}{\text{Nb ouvrages (grilles/avaloirs/regards)}}$	9,39	8,50	0,34	0,20	0,10	0,33	1,57
Taux réparation collecteurs	$\frac{\text{Nb reprises ouvrages} * 1000}{\text{Linéaire total (m)}}$	0,02	0,02	0,02	0,00	0,00	3,99	0,00
Taux réparation et renouvellement branchements	$\frac{\text{Nb reprises ouvrages} * 1000}{\text{Nb branchements}}$	0,37	1,37	2,38	0,21	0,19	0,06	0,06
Taux d'inspections télévisées	$\frac{\text{Linéaire inspecté} * 100}{\text{Linéaire total}}$	0,96	1,71	3,69	1,36	2,09	0,59	0,83
Taux de curage préventif	$\frac{\text{Linéaire curé} * 100}{\text{Linéaire total}}$	6,31	6,67	4,33	13,19	2,97	5,08	8,05
Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	Nombre d'unités pour 1000 abonnés	0,01	0,23	0,00	0,01	0,00	0,00	0,00
Taux de réclamation	Nombre d'unités pour 1000 abonnés	0,22	0,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,22
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	Cf. annexe page 42	27	30	114	115	115	115	115

Bilan d'exploitation :

L'Ile Saint-Germain possède un réseau séparatif, dont les canalisations d'eaux usées se rejettent pour partie par un siphon sous la Seine. Les curages répétitifs font penser que le siphon présente un fonctionnement en mode dégradé, il ne remplit pas son objectif de façon optimale. De plus des branchements non conformes sont suspectés.

Pour limiter l'encrassement prématuré de la totalité des réseaux en amont et la gêne aux riverains, un curage mensuel préventif a été mis en place en amont du siphon.

Pour éradiquer les sources de pollution, une campagne de contrôle de conformité a été lancée en 2014, elle s'est poursuivie depuis.

Bilan des travaux concessifs du délégataire :

Le délégataire n'a pas réalisé de travaux concessifs au titre des volets 1 et 2 en 2022.

Bilan administratif :

Le Service de l'Assainissement de GPSO a instruit 78 Permis de Construire, 51 Demandes Préalables et 2 Permis de Démolir. Ces procédures réglementaires ont pour rôle de maintenir à niveau la conformité des installations, mais également de calculer la participation financière pour l'utilisation des réseaux du territoire.

Marnes-la-Coquette

Bilan d'activité du délégataire :

Curage préventif (branchement, canalisation, accessoire) en nombre d'interventions	134
Curage préventif en ml	658
Inspection pédestre en ml	0
Inspection télévisée branchement en ml / en nombre d'unités sur collecteur visitable	0 / 0
Inspection télévisée collecteur en ml	0
Inspection télévisée branchement en ml / en nombre d'unités	0 / 0
Contrôle de conformité en nombre d'unités	5
Branchement neuf réalisé en nombre d'unités	1
Travaux sur branchement en nombre d'unités	0
Désobstruction en nombre d'unités	0
Réparation en nombre d'unités	1

Indicateurs de performance de la délégation :

Indicateurs	Définition	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Taux d'obstruction réseaux EU/UN	$\frac{\text{Nb désobstruction ou curage EU / UN} * 100}{\text{Linéaire EU / UN (km)}}$	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taux d'obstruction branchements	$\frac{\text{Nb désobstruction branchements} * 100}{\text{Nb branchements}}$	0,47	0,00	0,27	0,00	0,00	0,00	0,00
Taux d'obstruction grilles et avaloirs	$\frac{\text{Nb désobstruction ouvrages} * 100}{\text{Nb ouvrages}}$	0,00	0,00	1,54	0,00	0,00	0,00	0,00
Recensement des points noirs	Collecteur ayant fait l'objet d'au moins deux désobstructions ou curage dans l'année	0	0	0	0	0	0	0
Taux réparation ouvrages	$\frac{\text{Nb reprises ouvrages} * 1000}{\text{Nb ouvrages (grilles/avaloirs/regards)}}$	2,89	3,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,76
Taux réparation collecteurs	$\frac{\text{Nb reprises ouvrages} * 1000}{\text{Linéaire total (m)}}$	0,00	0,00	0,00	0,00	0,01	0,00	0,00
Taux réparation et renouvellement branchements	$\frac{\text{Nb reprises ouvrages} * 1000}{\text{Nb branchements}}$	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taux d'inspections télévisées	$\frac{\text{Linéaire inspecté} * 100}{\text{Linéaire total}}$	0,00	0,43	0,43	0,43	8,47	3,82	0,00
Taux de curage préventif	$\frac{\text{Linéaire curé} * 100}{\text{Linéaire total}}$	0,00	16,74	35,69	5,12	5,91	0,00	8,67
Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	Nombre d'unités pour 1000 abonnés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taux de réclamation	Nombre d'unités pour 1000 abonnés	0,00	0,00	2,21	0	0	0	2,21
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	Cf. annexe page 42	38	105	117	118	118	118	118

Bilan d'exploitation :

En 2022, aucun dysfonctionnement n'a été observé.

Bilan des travaux concessifs du délégataire :

Le délégataire n'a pas réalisé de travaux concessifs au titre des volets 1 et 2 en 2022.

Bilan administratif :

Le Service de l'Assainissement de GPSO a instruit 9 Permis de Construire et 2 Demandes Préalables. Ces procédures réglementaires ont pour rôle de maintenir à niveau la conformité des installations, mais également de calculer la participation financière pour l'utilisation des réseaux du territoire.

Meudon

Bilan d'activité du délégataire :

Curage préventif (branchement, canalisation, accessoire) en nombre d'interventions	1 244
Curage préventif en ml	14 200
Inspection pedestre en ml	0
Inspection télévisée branchement en ml / en nombre d'unités sur collecteur visitable	0 / 0
Inspection télévisée collecteur en ml	911
Inspection télévisée branchement en ml / en nombre d'unités	308 / 68
Contrôle de conformité en nombre d'unités	53
Branchement neuf réalisé en nombre d'unités	8
Travaux sur branchements en nombre d'unités	3
Désobstruction en nombre d'unités	15
Réparation en nombre d'unités	14

Indicateurs de performance de la délégation :

Indicateurs	Définition	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Taux d'obstruction réseaux EU/UN	$\frac{\text{Nb désobstruction ou curage EU / UN} * 100}{\text{Linéaire EU / UN (km)}}$	30,45	18,42	6,53	16,31	9,75	16,24	8,12
Taux d'obstruction branchements	$\frac{\text{Nb désobstruction branchements} * 100}{\text{Nb branchements}}$	0,19	0,21	0,16	0,08	0,14	0,14	0,07
Taux d'obstruction grilles et avaloirs	$\frac{\text{Nb désobstruction ouvrages} * 100}{\text{Nb ouvrages}}$	0,79	0,68	0,22	0,53	0,52	0,66	0,46
Recensement des points noirs	Collecteur ayant fait l'objet d'au moins deux désobstructions ou curage dans l'année	4	2	2	2	2	3	3
Taux réparation ouvrages	$\frac{\text{Nb reprises ouvrages} * 1000}{\text{Nb ouvrages (grilles/avaloirs/regards)}}$	5,59	3,80	2,96	0,29	0,12	0,38	0,26
Taux réparation collecteurs	$\frac{\text{Nb reprises ouvrages} * 1000}{\text{Linéaire total (m)}}$	0,01	0,07	0,14	0,00	0,00	2,60	9,11
Taux réparation et renouvellement branchements	$\frac{\text{Nb reprises ouvrages} * 1000}{\text{Nb branchements}}$	2,20	2,13	0,81	0,10	0,07	0,07	0,07
Taux d'inspections télévisées	$\frac{\text{Linéaire inspecté} * 100}{\text{Linéaire total}}$	6,16	1,09	1,77	2,56	1,88	3,09	1,19
Taux de curage préventif	$\frac{\text{Linéaire curé} * 100}{\text{Linéaire total}}$	12,86	11,12	8,72	12,76	17,04	9,69	18,49
Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	Nombre d'unités pour 1000 abonnés	0,00	12,33	0,00	0,02	0,00	0,00	0,00
Taux de réclamation	Nombre d'unités pour 1000 abonnés	0,00	0,00	0,27	0,00	0,00	0,00	0,27
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	Cf. annexe page 42	27	30	100	30	30	30	30

Bilan d'exploitation :

En 2022, aucun dysfonctionnement n'a été observé.

Bilan des travaux concessifs du délégataire :

Le délégataire n'a pas réalisé de travaux concessifs au titre du volet 1 en 2022.

Le délégataire a réalisé de travaux concessifs au titre du volet 2 en 2022 :

- **Rue Charles Liot :**
 - Réhabilitation de 13 ml de canalisation unitaire de diamètre 300 mm.

Bilan administratif :

Le Service de l'Assainissement de GPSO a instruit 67 Permis de Construire, 39 Demandes Préalables et 3 Permis d'Aménager. Ces procédures réglementaires ont pour rôle de maintenir à niveau la conformité des installations, mais également de calculer la participation financière pour l'utilisation des réseaux du territoire.

Sèvres

Bilan d'activité du délégataire :

Curage préventif (branchement, canalisation, accessoire) en nombre d'interventions	814
Curage préventif en ml	1 123
Contrôle de conformité en nombre d'unités	40
Inspection pédestre en ml	0
Inspection télévisée branchement en ml / en nombre d'unités sur collecteur visitable	0 / 0
Inspection télévisée collecteur en ml	18
Inspection télévisée branchement en ml / en nombre d'unités sur réseau non visitable	0 / 0
Branchement neuf réalisé en nombre d'unités	1
Travaux sur branchements en nombre d'unités	6
Désobstruction en nombre d'unités	5
Réparation en nombre d'unités	19

Indicateurs de performance de la délégation :

Indicateurs	Définition	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Taux d'obstruction réseaux EU/UN	$\frac{\text{Nb désobstruction ou curage EU / UN} * 100}{\text{Linéaire EU / UN (km)}}$	5,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taux d'obstruction branchements	$\frac{\text{Nb désobstruction branchements} * 100}{\text{Nb branchements}}$	0,05	0,28	0,09	0,08	0,17	0,04	0,08
Taux d'obstruction grilles et avaloirs	$\frac{\text{Nb désobstruction ouvrages} * 100}{\text{Nb ouvrages}}$	0,67	0,12	0,33	0,99	0,66	1,08	0,32
Recensement des points noirs	Collecteur ayant fait l'objet d'au moins deux désobstructions ou curage dans l'année	1	0	0	1	1	1	1
Taux réparation ouvrages	$\frac{\text{Nb reprises ouvrages} * 1000}{\text{Nb ouvrages (grilles/avaloirs/regards)}}$	3,72	3,56	6,93	0,20	0,05	0,34	1,39
Taux réparation collecteurs	$\frac{\text{Nb reprises ouvrages} * 1000}{\text{Linéaire total (m)}}$	0,00	0,03	0,03	0,00	0,00	5,39	0,00
Taux réparation et renouvellement branchements	$\frac{\text{Nb reprises ouvrages} * 1000}{\text{Nb branchements}}$	0,92	1,84	0,46	0,04	0,00	0,04	0,25
Taux d'inspections télévisées	$\frac{\text{Linéaire inspecté} * 100}{\text{Linéaire total}}$	8,29	0,78	0,06	1,52	2,70	2,74	0,05
Taux de curage préventif	$\frac{\text{Linéaire curé} * 100}{\text{Linéaire total}}$	11,31	11,19	10,93	5,03	3,85	9,22	3,03
Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	Nombre d'unités pour 1000 abonnés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taux de réclamation	Nombre d'unités pour 1000 abonnés	0,00	1,68	0,79	0,00	0,00	0,00	0,40
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	Cf. annexe page 42	81	105	116	118	117	117	117

Bilan d'exploitation :

En 2022, aucun dysfonctionnement n'a été observé.

Bilan des travaux concessifs du délégataire :

Le délégataire a réalisé des travaux concessifs au titre du volet 1 en 2022 :

- **Rue des Soupirais :**

- Réhabilitation de 184 ml de canalisation unitaire de diamètre 300 mm,
- Réhabilitation de 28 ml de canalisation unitaire de diamètre 400 mm,
- Remplacement de 9 branchements (5 branchements laissés en état, 3 branchements comblés),
- Création de 6 boîtes de branchement (2 branchements sont raccordés sur regard de visite sur collecteur, 1 branchement concerne une grille avaloir existante).

Le délégataire n'a pas réalisé de travaux concessifs au titre du volet 2 en 2022.

Bilan administratif :

Le Service de l'Assainissement de GPSO a instruit 34 Permis de Construire, 23 Demandes Préalables, 4 Permis d'Aménager et 2 Permis de Démolir. Ces procédures réglementaires ont pour rôle de maintenir à niveau la conformité des installations, mais également de calculer la participation financière pour l'utilisation des réseaux du territoire.

Vanves

Bilan d'activité du délégataire :

Curage préventif (branchement, canalisation, accessoire) en nombre d'interventions	353
Curage préventif en ml	2 497
Inspection pedestre en ml	0
Inspection télévisée branchement en ml / en nombre d'unités sur collecteur visitable	0 / 0
Inspection télévisée collecteur en ml	253
Inspection télévisée branchement en ml / en nombre d'unités	174 / 33
Contrôle de conformité en nombre d'unités	7
Branchement neuf réalisés en nombre d'unités	0
Travaux sur branchement en nombre d'unités	2
Désobstruction en nombre d'unités	9
Réparation en nombre d'unités	10

Indicateurs de performance de la délégation :

Indicateurs	Définition	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Taux d'obstruction réseaux EU/UN	$\frac{\text{Nb désobstruction/curage EU/UN} \times 100}{\text{Linéaire EU / UN (km)}}$	16,08	0,00	0,00	7,95	0,00	0,00	0,00
Taux d'obstruction branchements	$\frac{\text{Nb désobstruction branchements} \times 100}{\text{Nb branchements}}$	0,08	0,08	0,08	0,00	0,00	0,16	0,00
Taux d'obstruction grilles et avaloirs	$\frac{\text{Nb désobstruction ouvrages} \times 100}{\text{Nb ouvrages}}$	1,97	1,60	0,88	2,22	1,85	2,41	2,39
Recensement des points noirs	Collecteur ayant fait l'objet d'au moins deux désobstructions ou curage dans l'année	0	0	1	1	1	1	1
Taux réparation ouvrages	$\frac{\text{Nb reprises ouvrages} \times 1000}{\text{Nb ouvrages grilles/avaloirs/regards}}$	9,49	0,00	1,11	0,76	0,11	1,09	2,12
Taux réparation collecteurs	$\frac{\text{Nb reprises ouvrages} \times 1000}{\text{Linéaire total (m)}}$	0,00	0,00	0,13	0,00	0,00	0,00	0,00
Taux réparation et renouvellement branchements	$\frac{\text{Nb reprises ouvrages} \times 1000}{\text{Nb branchements}}$	0,80	0,84	1,65	0,16	0,00	0,00	0,16
Taux d'inspections télévisées	$\frac{\text{Linéaire inspecté} \times 100}{\text{Linéaire total}}$	6,27	0,00	1,23	0,00	2,74	2,07	1,66
Taux de curage préventif	$\frac{\text{Linéaire curé} \times 100}{\text{Linéaire total}}$	5,58	14,59	12,01	8,50	1,56	0,64	16,35
Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	Nombre d'unités pour 1000 abonnés	0,04	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taux de réclamation	Nombre d'unités pour 1000 abonnés	0,56	0,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,58
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	Cf. annexe page 42	28	102	113	115	115	115	115

Bilan d'exploitation :

En 2022, aucun dysfonctionnement n'a été observé.

Bilan des travaux concessifs du délégataire :

Le délégataire n'a pas réalisé de travaux concessifs au titre des volets 1 et 2 en 2022.

Bilan administratif :

Le Service de l'Assainissement de GPSO a instruit 44 Permis de Construire et 16 Demandes Préalables. Ces procédures réglementaires ont pour rôle de maintenir à niveau la conformité des installations, mais également de calculer la participation financière pour l'utilisation des réseaux du territoire.

Ville d'Avray

Bilan d'activité du délégataire :

Curage préventif (branchement, canalisation, accessoire) en nombre d'interventions	279
Curage préventif en ml	1 536
Inspection pedestre en ml	0
Inspection télévisée branchement en ml / en nombre d'unités sur collecteur visitable	0 / 0
Inspection télévisée collecteur en ml	0
Inspection télévisée branchement en ml / en nombre d'unités	0 / 0
Contrôle de conformité en nombre d'unités	20
Branchement neuf réalisé en nombre d'unités	0
Travaux sur branchements en nombre d'unités	0
Désobstruction en nombre d'unités	1
Réparation en nombre d'unités	1

Indicateurs de performance de la délégation :

Indicateurs	Définition	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Taux d'obstruction réseaux EU/UN	$\frac{\text{Nb désobstruction / curage EU/UN} * 100}{\text{Linéaire EU / UN (km)}}$	6,25	0,00	0,00	0,00	7,95	0,00	0,00
Taux d'obstruction branchements	$\frac{\text{Nb désobstruction branchements} * 100}{\text{Nb branchements}}$	0,00	0,37	0,00	0,00	0,00	0,11	0,00
Taux d'obstruction grilles et avaloirs	$\frac{\text{Nb désobstruction ouvrages} * 100}{\text{Nb ouvrages}}$	0,44	0,57	0,00	0,00	0,29	0,91	0,30
Recensement des points noirs	Collecteur ayant fait l'objet d'au moins deux désobstructions ou curage dans l'année	0	0	0	0	0	0	0
Taux réparation ouvrages	$\frac{\text{Nb reprises ouvrages} * 1000}{\text{Nb ouvrages (grilles/avaloirs/regards)}}$	1,86	2,60	1,30	0,26	0,13	0,93	0,30
Taux réparation collecteurs	$\frac{\text{Nb reprises ouvrages} * 1000}{\text{Linéaire total (m)}}$	0,00	0,00	0,07	0,00	0,00	0,00	0,00
Taux réparation et renouvellement branchements	$\frac{\text{Nb reprises ouvrages} * 1000}{\text{Nb branchements}}$	0,00	1,24	3,63	0,00	0,00	0,11	0,00
Taux d'inspections télévisées	$\frac{\text{Linéaire inspecté} * 100}{\text{Linéaire total}}$	9,63	0,03	0,00	0,00	4,86	2,05	0,00
Taux de curage préventif	$\frac{\text{Linéaire curé} * 100}{\text{Linéaire total}}$	6,14	6,01	8,39	0,00	19,98	15,45	10,63
Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	Nombre d'unités pour 1000 abonnés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taux de réclamation	Nombre d'unités pour 1000 abonnés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	Cf. annexe page 42	27	30	110	112	112	112	112

Bilan d'exploitation :

En 2022, aucun dysfonctionnement n'a été observé.

Bilan des travaux concessifs du délégataire :

Le délégataire n'a pas réalisé de travaux concessifs au titre des volets 1 et 2 en 2022.

Bilan administratif :

Le Service de l'Assainissement de GPSO a instruit 34 Permis de Construire, 22 Demandes Préalables, 4 Permis d'Aménager et 2 Permis de Démolir. Ces procédures réglementaires ont pour rôle de maintenir à niveau la conformité des installations, mais également de calculer la participation financière pour l'utilisation des réseaux du territoire.

Récapitulatif du bilan technique sur le territoire de Grand Paris Seine Ouest

Le territoire de Grand Paris Seine Ouest est assez hétérogène, mais présente une constante : l'implication forte de l'assainissement dans ces milieux fortement urbanisés. Le rôle de « lien entre les habitants et le milieu naturel » est clairement fondamental pour protéger les biens et les personnes du territoire. C'est ainsi que la délégation doit permettre de mettre en place des campagnes de prévention efficaces et rapides, pour abaisser le seuil de dangerosité et le niveau de dommages que provoquent les événements pluvieux.

5 – INDICATEURS FINANCIERS

Ces éléments ont pour objet la présentation d'une facture par commune calculée au 1^{er} janvier de l'année considérée pour la consommation de référence définie par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE). Cette facture est basée sur une consommation de 120 m³ annuelle et fait apparaître les différentes composantes du prix du service d'assainissement. Les factures détaillées par commune sont présentées pages 31 - 42.

6 – BILAN FINANCIER 2022

Cette partie du rapport annuel comprend les éléments relatifs aux charges et aux produits du service de l'assainissement dans le cadre de la délégation de service public SOA :

↳ Tableau présenté à l'article 7.3 "*Comparatif entre CEP et CARE*" du Rapport d'activité du délégataire SOA.

Sont joints également les éléments concernant l'exécution du budget de Grand Paris Seine Ouest pour la totalité du service de l'assainissement.

↳ Tableaux pages 28 et 29 "*Informations générales concernant l'exécution du budget 2022*" et "*Présentation générale du compte administratif, vue d'ensemble*"

Compte annuel de résultat de l'exploitation de la Délégation

Libellé	Contrat 2016-2022			2016			2017			2018			2019			2020			2021			2022			
	CEP 2016+2017+2018+2019+2020+2021+2022	REEL 2016+2017+2018+2019+2020+2021+2022	Ecart en %	CEP 2016	REEL 2016	Ecart en %	CEP 2017	REEL 2017	Ecart en %	CEP 2018	REEL 2018	Ecart en %	CEP 2019	REEL 2019	Ecart en %	CEP 2020	REEL 2020	Ecart en %	CEP 2021	REEL 2021	Ecart en %	CEP 2022	REEL 2022	Ecart en %	Ecart REEL 2022/2021 en %
RECETTES	30 140 190	29 844 411	-1,0%	3 548 476	3 160 467	-11%	4 200 539	4 067 743	-3%	4 478 235	4 359 297	-3%	4 478 235	4 530 542	1%	4 478 235	4 626 889	3,3%	4 478 235	4 448 054	-0,7%	4 478 235	4 651 419	3,9%	5%
Rémunération liée à R1	27 496 045	27 063 850	-1,6%	3 189 971	2 778 912	-13%	3 819 599	3 669 232	-4%	4 097 295	3 996 401	-2%	4 097 295	4 148 878	1%	4 097 295	4 214 628	3%	4 097 295	4 041 451	-1%	4 097 295	4 214 348	3%	4%
Rémunération pluviale	2 479 265	2 557 628	3,2%	337 265	337 265	0%	357 000	356 322	0%	357 000	359 892	1%	357 000	367 246	3%	357 000	371 673	4%	357 000	371 887	4%	357 000	393 343	10%	6%
Contrôles de conformité - branchements neufs	164 880	222 933	35,2%	21 240	44 290	109%	23 940	42 189	76%	23 940	3 004	-87%	23 940	14 418	-40%	23 940	40 588	70%	23 940	34 716	45%	23 940	43 728	83%	26%
DEPENSES	28 797 606	32 282 678	12,1%	3 763 378	4 078 618	8%	3 950 697	4 817 850	22%	4 222 923	5 210 895	23%	4 214 357	4 534 017	8%	4 214 887	4 102 812	-2,7%	4 215 417	4 729 323	12,2%	4 215 947	4 809 163	14,1%	2%
Personnel	2 215 233	4 677 347	111,1%	289 581	669 562	131%	320 942	656 754	105%	320 942	916 060	185%	320 942	647 468	102%	320 942	411 825	28%	320 942	715 350	123%	320 942	660 328	106%	-8%
Energie	77 231	91 318	18,2%	11 033	12 979	18%	11 033	13 950	26%	11 033	7 202	-35%	11 033	14 770	34%	11 033	19 054	73%	11 033	13 300	21%	11 033	10 063	-9%	-24%
Produits de traitement	0	494		0	0		0	0		0	494		0	0		0	0		0	0		0	0		
Evacuation et traitement de sous-produits	406 193	268 919	-33,8%	50 795	41 118	-19%	59 233	32 036	-46%	59 233	32 298	-45%	59 233	32 298	-45%	59 233	65 564	11%	59 233	34 064	-42%	59 233	31 541	-47%	-7%
Analyses	0	3 141		0	0		0	0		0	168		0			0	1 347		0	1 626		0			
Sous-traitance, matières et fournitures	3 455 014	4 195 251	21,4%	427 804	506 327	18%	503 210	1 171 856	133%	503 740	845 127	68%	504 270	555 560	10%	504 800	342 287	-32%	505 330	358 301	-29%	505 860	415 793	-18%	16%
Impôts locaux et taxes	180 062	235 143	30,6%	23 684	33 960	43%	26 063	38 430	47%	26 063	45 723	75%	26 063	36 015	38%	26 063	14 483	-44%	26 063	48 139	85%	26 063	18 393	-29%	-62%
Charges diverses	1 913 455	2 580 312	34,9%	250 261	299 461	20%	277 199	288 559	4%	277 199	518 499	87%	277 199	368 551	33%	277 199	345 160	25%	277 199	393 876	42%	277 199	366 206	32%	-7%
Contrôle de conformité des branchements	645 799	143 904	-77,7%	83 143	33 898	-59%	93 776	34 344	-63%	93 776	4 738	-95%	93 776	21 442	-77%	93 776	20 616		93 776	15 438	-84%	93 776	13 428	-86%	-13%
Contribution aux services centraux et recherche	1 152 647	680 632	-41,0%	159 647	90 472	-43%	178 500	108 056	-39%	172 500	109 199	-37%	160 500	111 399	-31%	160 500	54 658	-66%	160 500	106 458	-34%	160 500	100 390	-37%	-6%
Garantie de renouvellement	791 689	545 549	-31,1%	101 689	25 100	-75%	115 000	112 992	-2%	115 000	39 338	-66%	115 000	27 849	-76%	115 000	76 694	-33%	115 000	138 498	20%	115 000	125 078	9%	-10%
Fonds de renouvellement	191 856	223 848	16,7%	27 408	27 408	0%	27 408	27 298	0%	27 408	55 145	101%	27 408	28 096	3%	27 408	28 386	4%	27 408	28 241	3%	27 408	29 274	7%	4%
Travaux volet 1	16 718 427	17 562 625	5,0%	2 188 333	2 188 333	0%	2 188 333	2 184 175	0%	2 466 029	2 486 004	1%	2 468 933	2 536 804	3%	2 468 933	2 567 383	4%	2 468 933	2 721 472	10%	2 468 933	2 878 454	17%	6%
Travaux volet 2	1 050 000	1 074 195	2,3%	150 000	150 000	0%	150 000	149 400	0%	150 000	150 900	1%	150 000	153 765	3%	150 000	155 355	4%	150 000	154 560	3%	150 000	160 215	7%	4%
RESULTAT	1 342 584	-2 438 267	-281,6%	-214 902	-918 151	327%	249 842	-750 107	-400%	255 312	-851 598	-434%	263 878	-3 475	-101%	263 348	524 077	99,0%	262 818	-281 269	-207,0%	262 288	-157 744	-160%	-44%

Informations générales concernant l'exécution du budget 2022 de l'EPT Grand Paris Seine Ouest

	Réalisations de l'exercice 2022			
	Mandats émis (a)	Titres émis (b)	Reprise résultats antérieurs (c)	Résultat / Solde (A) = b - a + c
Fonctionnement	3 073 412,29 €	4 315 399,41 €	393 098,40 €	1 635 085,52 €
Investissement	3 428 992,22 €	3 100 613,20 €	1 677 536,14 €	1 349 157,12 €
<i>dont 1068</i>		1 524 458,86 €		
Total Budget	6 502 404,51 €	7 416 012,61 €	2 070 634,54 €	2 984 242,64 €

Détail des reports par chapitre

Chapitre	Libellé	Dépenses	Recettes
	SECTION D'INVESTISSEMENT	4 677 073,22 €	2 403 965 €
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES		
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		1 572 299 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		831 666 €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	754 504,91 €	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	3 922 568,31 €	
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		

Présentation générale du compte administratif, vue d'ensemble**Exécution du budget**

	Mandats émis	Titres émis
Section d'exploitation	3 073 412,29 €	4 315 399,41 €
Section d'investissement	3 428 992,22 €	3 100 613,20 €
TOTAL	6 502 404,51 €	7 416 012,61 €

Reprise des résultats antérieurs

	En Dépenses	En Recettes
002 Résultat d'exploitation reporté	-	393 098,40 €
001 Solde d'exécution de l'investissement reporté	-	1 677 536,14 €

Restes à réaliser de l'exercice

	Mandats émis	Titres émis
Section d'exploitation	-	-
Section d'investissement	4 677 073,22 €	2 403 965,00 €
TOTAL	4 677 073,22 €	2 403 965,00 €

Synthèse

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		CUMUL	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté 2021	0,00	393 098,40	0,00	1 677 536,14	0,00	2 070 634,54
Opérations de l'exercice	3 073 412,29	4 315 399,41	3 428 992,22	3 100 613,20	6 502 404,51	7 416 012,61
TOTAUX	3 073 412,29	4 708 497,81	3 428 992,22	4 778 149,34	6 502 404,51	9 486 647,15
Résultat de clôture 2022	1 635 085,52		1 349 157,12		2 984 242,64	
Restes à réaliser (RAR)			4 677 073,22	2 403 965,00	4 677 073,22	2 403 965,00
TOTAUX avec RAR	3 073 412,29	4 708 497,81	8 106 065,44	7 182 114,34	11 179 477,73	11 890 612,15
Résultat définitif 2022	1 635 085,52		-923 951,10		711 134,42	



7 - NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE

L'Agence de l'Eau Seine Normandie a établi une note en avril 2022 sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention (cf. annexe 2).

FACTURE TYPE DE 120 M³ PAR COMMUNE

BOULOGNE-BILLANCOURT

Libellé	Volume en M ³	PU / M ³ € H.T. au 01/01/23	Montant € H. T. au 01/01/23	PU / M ³ € H.T. au 01/01/22	Montant € H. T. au 01/01/22
PRODUCTION ET DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE					
Part délégataire au M ³ (Tranche 1)	120	0,7474	89,69	0,7038	84,46
Part SEDIF au M ³	120	0,5100	61,20	0,4200	50,40
Abonnement trimestriel (ramené au M ³)	120	0,2137	25,64	0,2010	24,12
TOTAL EAU POTABLE		1,4711	176,53	1,3248	158,98
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES					
Redevance territoriale	120	0,4394	52,73	0,4230	50,76
Redevance départementale	120	0,5801	69,61	0,5563	66,76
Redevance interdépartementale	120	1,3870	166,44	1,1470	137,64
TOTAL EAUX USEES		2,4065	288,78	2,1263	255,16
ORGANISMES PUBLICS ET TVA					
Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau Seine Normandie)	120	0,3800	45,60	0,3800	45,60
Modernisation des réseaux (Agence de l'Eau Seine Normandie)	120	0,1850	22,20	0,1850	22,20
Préservation des ressources en eau	120	0,0507	6,08	0,0520	6,24
Développement des voies navigables (Voie Navigable de France)	120	0,0156	1,87	0,0132	1,58
Redevance de soutien d'étiage	120	0,0117	1,40	0,0090	1,08
TOTAL AUTRES ORGANISMES		0,6430	77,16	0,6392	76,70
TOTAL GENERAL H.T.	120	4,5206	542,47	4,0903	490,84
TVA	120	0,3650	43,80	0,3290	39,48
TOTAL GENERAL EN T.T.C.	120	4,8856	586,27	4,4193	530,32

Données SEDIF au 1^{ème} trimestre 2023 (au 01/01/2023)

Données SEDIF au 1^{ème} trimestre 2022 (au 01/01/2022)

La taxe de modernisation des réseaux et redevances sont soumises à un taux de TVA de 10%, les autres composantes supportent un taux de 5,5%.

Répartition de la redevance territoriale	Volume en M ³	P. U. au 01/01/2023	Montant au 01/01/2023	P. U. au 01/01/2022	Montant au 01/01/2022	N/N-1
Part délégataire	120	0,2814	33,77	0,2650	31,80	6,19%
Part territoriale	120	0,1580	18,96	0,1580	18,96	0,00%

CHAVILLE

Libellé	Volume en M ³	PU / M ³ € H.T. au 01/01/23	Montant € H. T. au 01/01/23	PU / M ³ € H.T. au 01/01/22	Montant € H. T. au 01/01/22
PRODUCTION ET DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE					
Part délégataire au M ³ (Tranche 1)	120	0,7474	89,69	0,7038	84,46
Part SEDIF au M ³	120	0,5100	61,20	0,4200	50,40
Abonnement trimestriel (ramené au M ³)	120	0,2137	25,64	0,2010	24,12
TOTAL EAU POTABLE		1,4711	176,53	1,3248	158,98
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES					
Redevance territoriale	120	0,4394	52,73	0,4230	50,76
Redevance syndicale	120	0,4283	51,40	0,4214	50,57
Redevance interdépartementale	120	1,3870	166,44	1,1470	137,64
TOTAL EAUX USEES		2,2547	270,56	1,9914	238,97
ORGANISMES PUBLICS ET TVA					
Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau Seine Normandie)	120	0,3800	45,60	0,3800	45,60
Modernisation des réseaux (Agence de l'Eau Seine Normandie)	120	0,1850	22,20	0,1850	22,20
Préservation des ressources en eau	120	0,0507	6,08	0,0520	6,24
Développement des voies navigables (Voie Navigable de France)	120	0,0156	1,87	0,0132	1,58
Redevance de soutien d'étiage	120	0,0117	1,40	0,0090	1,08
TOTAL AUTRES ORGANISMES		0,6430	77,16	0,6392	76,70
TOTAL GENERAL H.T.	120	4,3688	524,25	3,9554	474,65
TVA	120	0,3500	42,00	0,3155	37,86
TOTAL GENERAL EN T.T.C.	120	4,7188	566,25	4,2709	512,51

Données SEDIF au 1^{ème} trimestre 2023 (au 01/01/2023)

Données SEDIF au 1^{ème} trimestre 2022 (au 01/01/2022)

La taxe de modernisation des réseaux et redevances sont soumises à un taux de TVA de 10%, les autres composantes supportent un taux de 5,5%.

Répartition de la redevance territoriale	Volume en M ³	P. U. au 01/01/2023	Montant au 01/01/2023	P. U. au 01/01/2022	Montant au 01/01/2022	N/N-1
Part délégataire	120	0,2814	33,77	0,2650	31,80	6,19%
Part territoriale	120	0,1580	18,96	0,1580	18,96	0,00%

ISSY-LES-MOULINEAUX

Libellé	Volume en M ³	PU / M ³ € H.T. au 01/01/23	Montant € H.T. au 01/01/23	PU / M ³ € H.T. au 01/01/22	Montant € H.T. au 01/01/22
PRODUCTION ET DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE					
Part délégataire au M ³ (Tranche 1)	120	0,7474	89,69	0,7038	84,46
Part SEDIF au M ³	120	0,5100	61,20	0,4200	50,40
Abonnement trimestriel (ramené au M ³)	120	0,2137	25,64	0,2010	24,12
TOTAL EAU POTABLE		1,4711	176,53	1,3248	158,98
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES					
Redevance territoriale	120	0,4394	52,73	0,4230	50,76
Redevance départementale	120	0,5801	69,61	0,5563	66,76
Redevance interdépartementale	120	1,3870	166,44	1,1470	137,64
TOTAL EAUX USEES		2,4065	288,78	2,1263	255,16
ORGANISMES PUBLICS ET TVA					
Lutte contre la pollution (Agence Eau Seine Normandie)	120	0,3800	45,60	0,3800	45,60
Modernisation des réseaux (Agence Eau Seine Normandie)	120	0,1850	22,20	0,1850	22,20
Préservation des ressources en eau	120	0,0507	6,08	0,0520	6,24
Développement des voies navigables (Voie Navigable France)	120	0,0156	1,87	0,0132	1,58
Redevance de soutien d'étiage	120	0,0117	1,40	0,0090	1,08
TOTAL AUTRES ORGANISMES		0,6430	77,1600	0,6392	76,70
TOTAL GENERAL H.T.	120	4,5206	542,47	4,0903	490,84
TVA	120	0,3650	43,80	0,3290	39,48
TOTAL GENERAL EN T.T.C.	120	4,8856	586,27	4,4193	530,32

Données SEDIF au 1^{ème} trimestre 2023 (au 01/01/2023)

Données SEDIF au 1^{ème} trimestre 2022 (au 01/01/2022)

La taxe de modernisation des réseaux et redevances sont soumises à un taux de TVA de 10%, les autres composantes supportent un taux de 5,5%.

Répartition de la redevance territoriale	Volume en M ³	P. U. au 01/01/2023	Montant au 01/01/2023	P. U. au 01/01/2022	Montant au 01/01/2022	N/N-1
Part délégataire	120	0,2814	33,77	0,2650	31,80	6,19%
Part territoriale	120	0,1580	18,96	0,1580	18,96	0,00%

MARNES-LA-COQUETTE

MARNES-LA-COQUETTE BASSIN DU RU DE MARIVEL Libellé	Volume en M ³	PU / M ³ € H. T. au 01/01/23	Montant € H. T. au 01/01/23	PU / M ³ € H. T. au 01/01/22	Montant € H. T. au 01/01/22
DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE					
Prime fixe			15,19		13,81
Consommation	120	1,0665	127,98	0,9694	116,33
Prélèvements nouveaux investissements	120	0,2700	32,40	0,2700	32,40
Redevance prélèvement (Agence Eau Seine Normandie)	120	0,0800	9,60	0,0700	8,40
TOTAL EAU POTABLE		1,4165	185,17	1,3094	170,94
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES					
Redevance territoriale	120	0,4394	52,73	0,4230	50,76
Redevance syndicale	120	0,4283	51,40	0,4288	51,46
Redevance interdépartementale	120	1,3870	166,44	1,1470	137,64
TOTAL EAUX USEES		2,2547	270,56	1,9988	239,86
ORGANISMES PUBLICS					
Redevance pollution (Agence Eau Seine Normandie)	120	0,3800	45,60	0,3800	45,60
Redevance modernisation collecte (Agence Eau Seine Normandie)	120	0,1850	22,20	0,1850	22,20
Taxe sur les Voies Navigables de France	120	0,0100	1,20	0,0110	1,32
TOTAL AUTRES ORGANISMES		0,5750	69,00	0,5760	69,12
TOTAL GENERAL H.T.	120	4,2462	524,73	3,8842	479,91
Montant assujetti à la TVA à 5,5%			231,97		217,86
Montant assujetti à la TVA à 10%			292,76		262,06
Montant non assujetti					
Montant de la TVA			42,04		38,19
TOTAL GENERAL EN T.T.C.	120	4,7231	566,77	4,3175	518,10

Données SEOP (Société des Eaux de l'Ouest Parisien)

MARNES-LA-COQUETTE RU DE VAUCRESSON Libellé	Volume en M ³	PU / M ³ € H.T. au 01/01/23	Montant € H. T. au 01/01/23	PU / M ³ € H.T. au 01/01/22	Montant € H. T. au 01/01/22
DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE					
Prime fixe			15,19		13,81
Consommation	120	1,0665	127,98	0,9694	116,33
Prélèvements nouveaux investissements	120	0,2700	32,40	0,2700	32,40
Redevance prélèvement (Agence de l'Eau Seine Normandie)	120	0,0800	9,60	0,0700	8,40
TOTAL EAU POTABLE		1,4165	185,17	1,3094	170,94
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES					
Redevance territoriale	120	0,4394	52,73	0,4230	50,76
Redevance départementale	120	0,5801	69,61	0,5563	66,76
Redevance interdépartementale	120	1,3870	166,44	1,1470	137,64
TOTAL EAUX USEES		2,4065	288,78	2,1263	255,16
ORGANISMES PUBLICS					
Redevance pollution (Agence Eau Seine Normandie)	120	0,3800	45,60	0,3800	45,60
Redevance modernisation collecte (Agence Eau Seine Normandie)	120	0,1850	22,20	0,1850	22,20
Taxe sur les Voies Navigables de France	120	0,0100	1,20	0,0110	1,32
TOTAL AUTRES ORGANISMES		0,5750	69,00	0,5760	69,12
TOTAL GENERAL H.T.	120	4,3980	542,95	4,0117	495,21
Montant assujetti à la TVA à 5,5%			231,97		217,86
Montant assujetti à la TVA à 10%			310,98		277,36
Montant non assujetti					
Montant de la TVA			43,86		39,72
TOTAL GENERAL EN T.T.C.	120	4,8901	586,81	4,4578	534,93

Données SEOP (Société des Eaux de l'Ouest Parisien)

Répartition de la redevance territoriale	Volume en M ³	P. U. au 01/01/2023	Montant au 01/01/2023	P. U. au 01/01/2022	Montant au 01/01/2022	N/N-1
Part délégataire	120	0,2814	33,77	0,2650	31,80	6,19%
Part territoriale	120	0,1580	18,96	0,1580	18,96	0,00%

MEUDON

MEUDON BASSIN DU DEPARTEMENT Libellé	Volume en M ³	PU / M ³ € H.T. au 01/01/23	Montant € H. T. au 01/01/23	PU / M ³ € H.T. au 01/01/22	Montant € H. T. au 01/01/22
PRODUCTION ET DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE					
Part délégataire au M ³ (Tranche 1)	120	0,7474	89,69	0,7038	84,46
Part SEDIF au M ³	120	0,5100	61,20	0,4200	50,40
Abonnement trimestriel (ramené au M ³)	120	0,2137	25,64	0,2010	24,12
TOTAL EAU POTABLE		1,4711	176,53	1,3248	158,98
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES					
Redevance territoriale	120	0,4394	52,73	0,4230	50,76
Redevance départementale	120	0,5801	69,61	0,5563	66,76
Redevance interdépartementale	120	1,3870	166,44	1,1470	137,64
TOTAL EAUX USEES		2,4065	288,78	2,1263	255,16
ORGANISMES PUBLICS ET TVA					
Lutte contre la pollution (Agence Eau Seine Normandie)	120	0,3800	45,60	0,3800	45,60
Modernisation des réseaux (Agence Eau Seine Normandie)	120	0,1850	22,20	0,1850	22,20
Préservation des ressources en eau	120	0,0507	6,08	0,0520	6,24
Développement des voies navigables (Voie Navigable France)	120	0,0156	1,87	0,0132	1,58
Redevance de soutien d'étiage	120	0,0117	1,40	0,0090	1,08
TOTAL AUTRES ORGANISMES		0,6430	77,16	0,6392	76,70
TOTAL GENERAL H.T.	120	4,5206	542,47	4,0903	490,84
TVA	120	0,365	43,8	0,3290	39,48
TOTAL GENERAL EN T.T.C.	120	4,8856	586,27	4,4193	530,32

Données SEDIF au 1^{ème} trimestre 2023 (au 01/01/2023)

Données SEDIF au 1^{ème} trimestre 2022 (au 01/01/2022)

La taxe de modernisation des réseaux et redevances sont soumises à un taux de TVA de 10%, les autres composantes supportent un taux de 5,5%.

MEUDON BASSIN DE LA VALLEE DU RU DE MARIVEL Libellé	Volume en M ³	PU / M ³ € H.T. au 01/01/23	Montant € H. T. au 01/01/23	PU / M ³ € H.T. au 01/01/22	Montant € H. T. au 01/01/22
PRODUCTION ET DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE					
Part délégataire au M ³ (Tranche 1)	120	0,7474	89,69	0,7038	84,46
Part SEDIF au M ³	120	0,5100	61,20	0,4200	50,40
Abonnement trimestriel (ramené au M ³)	120	0,2137	25,64	0,2010	24,12
TOTAL EAU POTABLE		1,4711	176,53	1,3248	158,98
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES					
Redevance syndicale	120	0,4283	51,40	0,4214	50,57
Redevance interdépartementale	120	1,3870	166,44	1,1470	137,64
TOTAL EAUX USEES		1,8153	217,84	1,5684	188,21
ORGANISMES PUBLICS ET TVA					
Lutte contre la pollution (Agence Eau Seine Normandie)	120	0,3800	45,60	0,3800	45,60
Modernisation des réseaux (Agence Eau Seine Normandie)	120	0,1850	22,20	0,1850	22,20
Préservation des ressources en eau	120	0,0507	6,08	0,0520	6,24
Développement des voies navigables (Voie Navigable France)	120	0,0156	1,87	0,0132	1,58
Redevance de soutien d'étiage	120	0,0117	1,40	0,0090	1,08
TOTAL AUTRES ORGANISMES		0,6430	77,16	0,6392	76,70
TOTAL GENERAL H.T.	120	3,9294	471,52	3,5324	423,89
TVA	120	0,3060	36,72	0,2732	32,78
TOTAL GENERAL EN T.T.C.	120	4,2354	508,24	3,8056	456,67

Données SEDIF au 1^{ème} trimestre 2023 (au 01/01/2023)

Données SEDIF au 1^{ème} trimestre 2022 (au 01/01/2022)

La taxe de modernisation des réseaux et redevances sont soumises à un taux de TVA de 10%, les autres composantes supportent un taux de 5,5%.

Répartition de la redevance territoriale	Volume en M ³	P. U. au 01/01/2023	Montant au 01/01/2023	P. U. au 01/01/2022	Montant au 01/01/2022	N/N-1
Part délégataire	120	0,2814	33,77	0,2650	31,80	6,19%
Part territoriale	120	0,1580	18,96	0,1580	18,96	0,00%

SEVRES

Libellé	Volume en M ³	PU / M ³ € H.T. au 01/01/23	Montant € H. T. au 01/01/23	PU / M ³ € H.T. au 01/01/22	Montant € H. T. au 01/01/22
PRODUCTION ET DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE					
Part délégataire au M ³ (Tranche 1)	120	0,7474	89,69	0,7038	84,46
Part SEDIF au M ³	120	0,5100	61,20	0,4200	50,40
Abonnement trimestriel (ramené au M ³)	120	0,2137	25,64	0,2010	24,12
TOTAL EAU POTABLE		1,4711	176,53	1,3248	158,98
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES					
Part territoriale	120	0,4394	52,73	0,4230	50,76
Redevance syndicale	120	0,4283	51,40	0,4214	50,57
Redevance interdépartementale	120	1,3870	166,44	1,1470	137,64
TOTAL EAUX USEES		2,2547	270,56	1,9914	238,97
ORGANISMES PUBLICS ET TVA					
Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau Seine Normandie)	120	0,3800	45,60	0,3800	45,60
Modernisation des réseaux (Agence de l'Eau Seine Normandie)	120	0,1850	22,20	0,1850	22,20
Préservation des ressources en eau	120	0,0507	6,08	0,0520	6,24
Développement des voies navigables (Voie Navigable de France)	120	0,0156	1,87	0,0132	1,58
Redevance de soutien d'étiage	120	0,0117	1,40	0,0090	1,08
TOTAL AUTRES ORGANISMES		0,6430	77,16	0,6392	76,70
TOTAL GENERAL H.T.	120	4,3688	524,25	3,9554	474,65
TVA	120	0,3500	42,00	0,3155	37,86
TOTAL GENERAL EN T.T.C.	120	4,7188	566,25	4,2709	512,51

Données SEDIF au 1^{ème} trimestre 2023 (au 01/01/2023)Données SEDIF au 1^{ème} trimestre 2022 (au 01/01/2022)

La taxe de modernisation des réseaux et redevances sont soumises à un taux de TVA de 10%, les autres composantes supportent un taux de 5,5%.

Répartition de la redevance territoriale	Volume en M ³	P. U. au 01/01/2023	Montant au 01/01/2023	P. U. au 01/01/2022	Montant au 01/01/2022	N/N-1
Part délégataire	120	0,2814	33,77	0,2650	31,80	6,19%
Part territoriale	120	0,1580	18,96	0,1580	18,96	0,00%

VANVES

Libellé	Volume en M ³	PU / M ³ € H.T. au 01/01/23	Montant € H. T. au 01/01/23	PU / M ³ € H.T. au 01/01/22	Montant € H. T. au 01/01/22
PRODUCTION ET DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE					
Part délégataire au M ³ (Tranche 1)	120	0,7474	89,69	0,7038	84,46
Part SEDIF au M ³	120	0,5100	61,20	0,4200	50,40
Abonnement trimestriel (ramené au M ³)	120	0,2137	25,64	0,2010	24,12
TOTAL EAU POTABLE		1,4711	176,53	1,3248	158,98
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES					
Redevance territoriale	120	0,4394	52,73	0,4230	50,76
Redevance départementale	120	0,5801	69,61	0,5563	66,76
Redevance interdépartementale	120	1,3870	166,44	1,1470	137,64
TOTAL EAUX USEES		2,4065	288,78	2,1263	255,16
ORGANISMES PUBLICS ET TVA					
Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau Seine Normandie)	120	0,3800	45,60	0,3800	45,60
Modernisation des réseaux (Agence de l'Eau Seine Normandie)	120	0,1850	22,20	0,1850	22,20
Préservation des ressources en eau	120	0,0507	6,08	0,0520	6,24
Développement des voies navigables (Voie Navigable de France)	120	0,0156	1,87	0,0132	1,58
Redevance de soutien d'étiage	120	0,0117	1,40	0,0090	1,08
TOTAL AUTRES ORGANISMES		0,6430	77,16	0,6392	76,70
TOTAL GENERAL H.T.	120	4,5206	542,47	4,0903	490,84
TVA	120	0,3650	43,8	0,3290	39,48
TOTAL GENERAL EN T.T.C.	120	4,8856	586,27	4,4193	530,32

Données SEDIF au 1^{er} trimestre 2023 (au 01/01/2023)

Données SEDIF au 1^{er} trimestre 2022 (au 01/01/2022)

La taxe de modernisation des réseaux et redevances sont soumises à un taux de TVA de 10%, les autres composantes supportent un taux de 5,5%.

Répartition de la redevance territoriale	Volume en M ³	P. U. au 01/01/2023	Montant au 01/01/2023	P. U. au 01/01/2022	Montant au 01/01/2022	N/N-1
Part délégataire	120	0,2814	33,77	0,2650	31,80	6,19%
Part territoriale	120	0,1580	18,96	0,1580	18,96	0,00%

VILLE D'AVRAY

VILLE D'AVRAY Libellé	Volume en M ³	PU / M ³ € H.T. au 01/01/23	Montant € H. T. au 01/01/23	PU / M ³ € H.T. au 01/01/22	Montant € H. T. au 01/01/22
DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE					
Prime fixe			15,19		13,81
Consommation	120	1,0665	127,98	0,9694	116,33
Prélèvements nouveaux investissements	120	0,2700	32,40	0,2700	32,40
Redevance prélèvement (Agence Eau Seine Normandie)	120	0,0800	9,60	0,0700	8,40
TOTAL EAU POTABLE		1,4165	185,17	1,3094	170,94
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES					
Redevance territoriale	120	0,4394	52,73	0,4230	50,76
Redevance syndicale	120	0,4283	51,40	0,4288	51,46
Redevance interdépartementale	120	1,3870	166,44	1,1470	137,64
TOTAL EAUX USEES		2,2547	270,56	1,9988	239,86
ORGANISMES PUBLICS					
Redevance pollution (Agence Eau Seine Normandie)	120	0,3800	45,60	0,3800	45,60
Redevance modernisation collecte (Agence Eau Seine Normandie)	120	0,1850	22,20	0,1850	22,20
Taxe sur les Voies Navigables de France	120	0,0100	1,20	0,0110	1,32
TOTAL AUTRES ORGANISMES		0,5750	69,00	0,5760	69,12
TOTAL GENERAL H.T.	120	4,2462	524,73	3,8842	479,91
Montant assujetti à la TVA à 5,5%			231,97		217,86
Montant assujetti à la TVA à 10%			292,76		262,06
Montant de la TVA			42,03		38,19
TOTAL GENERAL EN T.T.C.	120	4,7231	566,77	4,3175	518,10

Données SEOP (Société des Eaux de l'Ouest Parisien)

Répartition de la redevance territoriale	Volume en M ³	P. U. au 01/01/2023	Montant au 01/01/2023	P. U. au 01/01/2022	Montant au 01/01/2022	N/N-1
Part délégataire	120	0,2814	33,77	0,2650	31,80	6,19%
Part territoriale	120	0,1580	18,96	0,1580	18,96	0,00%

Annexe 1 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [P202.2] :

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

- 0 point : absence de plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées ou plan très incomplet.
- + 10 points : existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées mentionnant la localisation des ouvrages annexes (postes de relèvement ou de refoulement, déversoirs d'orage...), et s'ils existent, des points d'auto surveillance du fonctionnement des réseaux d'assainissement.
- + 5 points : définition d'une procédure de mise à jour du plan afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement de réseaux). La mise à jour est réalisée au moins chaque année.

L'obtention des 15 points précédents est nécessaire avant de pouvoir ajouter les points suivants :

- + 10 points : existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage définie en application de l'article R. 554-2 du code de l'environnement ainsi que de la précision des informations cartographiques définie en application du V de l'article R. 554-23 du même code et, pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de collecte et de transport des eaux usées.
- Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90 %. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux. La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux.
- + 10 points : l'inventaire des réseaux mentionne pour chaque tronçon la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié du linéaire total des réseaux étant renseigné.
- Lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90 %. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux.

Un total de 40 points est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D. 2224-5-1 du code général des collectivités locales. Ils doivent être obtenus pour que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :

- + 10 points : le plan des réseaux comporte une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations, la moitié au moins du linéaire total des réseaux étant renseignée.
- Lorsque les informations disponibles sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90 %. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux.
- + 10 points : localisation et description des ouvrages annexes (postes de relèvement, postes de refoulement, déversoirs...).
- + 10 points : existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées.
- + 10 points : le plan ou l'inventaire mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite).
- + 10 points : l'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon de réseaux (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement...).
- + 10 points : mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau, un document rendant compte de sa réalisation. Y sont mentionnés les dates des inspections de l'état des réseaux, notamment par caméra, et les réparations ou travaux effectuées à leur suite.
- + 10 points : mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins trois ans).



Annexe 2 : Note d'information de l'Agence de l'Eau Seine Normandie 2022